

# TEMOIGNAGE

Notre Bulletin de liaison N°2  
Nouvelle série Fev.2012

## SOMMAIRE :

EDITORIAL : RESISTER AUX MESURES LIBERTICIDES DE YAYI BONI POUR SAUVER LA DEMOCRATIE AU BENIN

APPEL AU PEUPLE DU PCB : LES ENJEUX DE L'HEURE

LES IMMIGRES : THEME DE CAMPAGNE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES EN FRANCE

SOUTENONS LA GREVE DES ENSEIGNANTS AU BENIN

LE BENIN NE DOIT PAS PARTICIPER A LA CHASSE AUX SORCIERES DE ALASSANE OUATTARA CONTRE LES OPPOSANTS IVOIRIENS (ODHP)

## EDITORIAL : RESISTER AUX MESURES LIBERTICIDES DE YAYI BONI POUR SAUVER LA DEMOCRATIE AU BENIN

Dans le numéro de Témoignage n°1 de Janvier 2012 nous avons montré comment Yayi Boni installait méthodiquement une nouvelle autocratie rebaptisée « Refondation ». A l'occasion de la grève des enseignants qui réclament de meilleures conditions de vie et une formation de qualité pour les éducateurs, Il vient de passer à la vitesse supérieure dans sa volonté de ramener le Bénin aux heures sombres du régime barbare et autocratique de Kérékou-PRPB. Il lance une campagne de chasse aux enseignants et décide de mesures attentatoires aux libertés démocratiques chèrement conquises et qui conduisent tout droit à la destruction de l'Ecole béninoise (radiations des enseignants grévistes, remise en cause du droit de grève etc.). C'est une sommation à tous les citoyens et singulièrement aux démocrates qui doivent se lever dès maintenant et comprendre que les enjeux de la lutte des enseignants vont bien au-delà de leur corporation. Les soutenir, les encourager à résister, c'est participer à la défense de la démocratie mise en danger par le pouvoir de Yayi Boni. C'est à ce noble engagement que nous convie le PCB (Parti Communiste du Bénin) dont nous publions l'appel dans ce numéro.

## APPEL AU PEUPLE LES ENJEUX DE L'HEURE : VIE OU MORT DE LA DEMOCRATIE.

Réuni en Conseil Extraordinaire des Ministres le 14 mars 2012, le gouvernement de Boni YAYI a pris et publié des mesures dont le contenu essentiel est le suivant :

- 1.- La radiation systématique de la fonction publique de tous les enseignants reversés et contractuels en grève ;
- 2.- La suspension des formalités de reversement en cours des ex-communautaires suivie de la

radiation des intéressés ;

3.- La suspension de leur fonction suivie de la radiation systématique de tous les responsables exerçant des fonctions d'autorité (Directeurs, Chefs de Circonscription Scolaire, censeurs, surveillants) en grève ;

4.- La radiation systématique des enseignants agents permanents de l'Etat en grève.

Au total, tout le personnel administratif et éducatif de l'enseignement public, maternel, primaire et secondaire, est sujet à radiation. L'école béninoise sera rasée de tout son potentiel, de tout son personnel que l'on promet remplacer par les appelés au service militaire, les officiers et sous-officiers en fonction ou à la retraite, les diplômés sans emploi ; bref, par du personnel sans formation ni expérience dans le domaine. Boni YAYI, dans la hargne d'écraser les enseignants, ne craint pas de tuer l'Ecole béninoise. Même des enseignants qui rejoindraient les classes dans ces conditions seront si moralement diminués que c'en serait fini de l'Ecole et des enfants. La crise actuelle n'a d'issue favorable au pays, aux parents d'élèves et aux élèves que par la satisfaction des enseignants.

Mais, au-delà des enseignants et de l'avenir de l'Ecole dont le pouvoir de Boni YAYI ne se soucie manifestement pas, la situation actuelle présente un danger immédiat angoissant pour tous les travailleurs et le peuple. Il s'agit de l'avenir immédiat des libertés et de la démocratie conquise au prix du sang. En effet, menacer de radiation systématique, directeurs de CEG, censeurs, surveillants, CCS, enseignants contractuels et agents permanents pour fait de grève est une attaque frontale et mortelle contre la démocratie.

Les enseignants l'ont compris dans leur grande majorité et, dans des assemblées générales organisées sur toute l'étendue du territoire national, ont décidé de résister, de ne pas céder aux menaces barbares, illégales et anticonstitutionnelles de Boni YAYI et de son pouvoir.

**Mais, la question n'est pas, n'est plus celle des seuls enseignants.** Si Boni YAYI arrivait à écraser le mouvement actuel, quiconque voudrait protester d'une manière ou d'une autre dans l'administration publique, dans les marchés, sera également radié, expulsé ; l'étudiant ou l'élève frondeur sera exclu ; la liberté de réunion sur les lieux de travail et celle de manifestation seront restreintes, les libertés d'association, d'expression réservées aux seuls zéloteurs des « bienfaits » du régime.

On se retrouve aujourd'hui comme en 1975 où la répression de la grève suite à l'assassinat par Mathieu KERKOU de son Ministre Michel AÏKPE a entraîné la mort des libertés et le règne (pendant près de 15 ans) du régime barbare et autocratique du PRPB. Là également, il y a eu des traîtres syndicalistes comme aujourd'hui les BAKARY et autres MADJIDI pour soutenir alors le pouvoir de KERKOU.

On est également comme en 1975. Déjà, le pouvoir a réussi à faire voter une loi antigrève contre les douaniers. Il y a sur la table des députés une loi antigrève générale, une loi de révision de la Constitution, etc. Si Boni YAYI arrive à écraser les enseignants, alors la loi antigrève passe comme une lettre à la poste et la révision de la Constitution parachèvera la refondation de l'autocratie pour assouvir les désirs de règne à vie de Boni YAYI.

**Voilà l'enjeu de l'heure : la vie ou la mort de la démocratie.** C'est pourquoi le Parti Communiste du Bénin encourage les enseignants dans leur résistance au pouvoir et leur combat contre les traîtres en leur sein. Il appelle les autres organisations de travailleurs, d'étudiants et d'élèves, les femmes de marchés à soutenir les enseignants et se lever contre les mesures assassines des libertés. Il lance, enfin, un appel à tous les partis et organisations démocratiques à se lever avec leurs militants et sympathisants pour empêcher la mort programmée par Boni YAYI de la démocratie au Bénin.

**A BAS LA DICTATURE AUTOCRATIQUE DE BONI YAYI !**

**VIVE LA DEMOCRATIE !**

Cotonou, le 15 mars 2012  
Le Parti Communiste du Bénin

## LES IMMIGRES : THEME DE CAMPAGNE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES EN FRANCE

Les campagnes électorales sont souvent l'occasion des propositions démagogiques et de déclarations attentatoires à la dignité humaine. Si l'on ne s'étonne plus des positions du Front National dont l'immigration est un fond de commerce électoral, le comportement de la droite classique dite républicaine retient davantage l'attention. Elle flatte les bas instincts des français, les oppose aux étrangers pour donner à croire que les immigrés sont la cause des difficultés qui assaillent toute la société du fait de la crise de leur système. Sarkozy et ses ministres multiplient les lois et déclarations anti-immigrées plus racistes et xénophobes les unes que les autres. Après avoir déclaré que « les Noirs ne sont pas assez entrés dans l'Histoire », Sarkozy soutient son Ministre de l'Intérieur Claude Guéant lorsqu'il affirme que « toutes les civilisations ne sont pas égales » et s'en prend à la religion musulmane en considérant ces propos comme du « bon sens ». Lorsque le Député de Martinique et Président de son Conseil Régional Serge Letchimy interpelle Claude Guéant en les termes suivants

*« Non M. Guéant, ce n'est pas du « bon sens », c'est simplement une injure qui est faite à l'homme. C'est une négation de la richesse des aventures humaines. C'est un attentat contre le concert des peuples, des cultures et des civilisations. Aucune civilisation ne tient l'apanage des ténèbres ou de l'auguste éclat. Aucun peuple n'a le monopole de la beauté, de la science du progrès ou de l'intelligence. Montaigne disait « chaque homme porte la forme entière d'une humaine condition. ». J'y souscris. Mais vous M. Guéant, vous privilégiez l'ombre. Vous nous ramenez, jour après jour, à des idéologies européennes qui ont donné naissance aux camps de concentration au bout du long chapelet esclavagiste et colonial. Le régime nazi, si soucieux de purification, était-ce une civilisation ? La barbarie de l'esclavage et de la colonisation, était-ce une mission civilisatrice ? ».*

La droite parlementaire crie au scandale, proteste et quitte l'hémicycle. La presse française (Le Figaro et Libération sont unanimes pour tenter de réduire la portée de cette importante prise de position du Député en la qualifiant de « dérapage »). Bref des pans entiers de la population française ont des soucis avec l'immigration. Pour contribuer à éclairer l'opinion française, nous republions ci-dessous la prise de position du CCDB sur la question de l'immigration de 2006 qui garde toute son actualité.

### **L'IMMIGRATION CHOISIE DE NICOLAS SARKOZY, UNE LOI REPRESSIVE, RACISTE ET MYSTIFICATRICE.**

Le 17 mai 2006, l'Assemblée Nationale française a adopté la loi Sarkozy connue sous le nom de loi CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile) dont l'objectif est de régler définitivement le problème de l'immigration en France. Il faut remarquer que Sarkozy en est à sa 2<sup>ème</sup> loi sur l'immigration, tandis que la République française en est à sa 6<sup>ème</sup> depuis 1986 ; chacune d'elle ayant toujours eu la prétention de régler définitivement le problème de l'immigration. Comme par hasard, ces lois arrivent toujours à la veille d'élections. Au cours des débats, on a entendu des déclarations abjectes attentatoires à la dignité humaine et méprisantes vis-à-vis des africains. Ainsi a-t-on pu

entendre le député sarkozyste Eric Raoult déclarer : « Comme tous mes compatriotes, en effet, je préfère le plombier polonais aux marabouts et autres laveurs de carreaux. » (Africains APN) Ce qui veut dire en termes clairs, je préfère l'émigration blanche à la noire. On a entendu certains, dire qu'il faut accepter l'élite et refuser la poubelle ; d'autres comme de Villiers et même Sarkozy ne cessent de nous rebattre les oreilles avec le fait qu'il y aurait plus de médecins béninois en France qu'au Bénin, ce qui est faux. Tout ceci appelle les mises au point suivantes :

- 1) Depuis qu'il a vu le jour en Afrique, l'homme a entrepris son périple autour de la terre. Dès qu'il se sent à l'étroit et malheureux quelque part et présume qu'il peut être mieux ailleurs, il se met en route. Ni les montagnes, ni la mer, ni les fleuves, ni les rivières n'ont pu l'arrêter. Les structures physiques ou symboliques comme les murs, les barrières, les barbelés, les lois non plus. En outre, de toute l'espèce animale, c'est celui qui s'adapte le mieux au milieu naturel puisqu'il peut vivre sous tous les climats. On comprend pourquoi rien n'empêchera jamais les hommes d'aller où ils veulent. Tant qu'il y aura le déséquilibre qui fait que sur la terre il y a des endroits où il fait mieux vivre que d'autres, ceux des régions moins favorisées chercheront toujours à les rallier. Au 16<sup>ème</sup> 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle, on a vu des centaines de milliers d'européens émigrer massivement vers l'Amérique, l'Afrique, l'Océanie, parce que l'Europe était victime de famine, de chômage et de beaucoup de maux comme l'Afrique aujourd'hui.
- 2) Le système capitaliste dans lequel nous vivons aujourd'hui avec le néo-libéralisme triomphant est un système pervers de type mafieux où la finalité des détenteurs de capitaux, c'est le profit, toujours le profit, encore le profit. Pour ce faire, il faut d'une part prendre à vil prix les produits des pays producteurs de matières premières, et d'autre part leur vendre très chers les produits fabriqués avec leurs matières premières en contenant au maximum la masse salariale des travailleurs des métropoles impérialistes. Pour cela, le système joue sur deux tableaux. D'une part, augmenter la précarité au niveau du travail par des lois comme récemment le CNE (Contrat Nouvelle Embauche) ou le CPE (Contrat Première Embauche), les délocalisations vers des pays à bas salaires et d'autre part, développer le travail au noir en s'appuyant sur l'immigration clandestine. Il est de notoriété publique que les grands groupes industriels sous-traitent une partie de leur travail par des entreprises plus petites spécialisées dans l'utilisation de la main d'œuvre clandestine. Aux USA, tout dernièrement, lorsque Bush a voulu durcir les lois contre l'immigration clandestine, on a vu la levée de bouclier des industriels américains.
- 3) Si des jeunes africains cherchent à émigrer aujourd'hui vers l'Europe, c'est parce que depuis la fin de la colonisation directe, la France ne cesse d'entretenir des pouvoirs corrompus dont les dirigeants dilapident les richesses et financent les partis politiques en France au lieu de s'occuper de leurs peuples. On se demande d'ailleurs pourquoi Sarkozy qui traque tant l'immigration étrangère et ne cesse de pleurnicher sur le sort de l'Afrique ne demande pas à ses services de renseignements de publier les avoirs clandestins des dirigeants africains qui viennent planquer en France, l'argent volé à leurs peuples.
- 4) Dans leurs ratiocinations sur l'immigration, de Villiers et Sarkozy ne cessent de pointer du doigt les médecins béninois qui seraient plus nombreux en France qu'au Bénin. Cette affirmation provocatrice est raciste et mensongère. Il n'y a pas plus de médecins béninois en France qu'au Bénin. Ceux dont on parle, sont des français d'origine Béninoise comme Sarkozy est d'origine hongroise et son porte-parole Patrick Dévedjian d'origine arménienne. En tenant de tels propos, on doigte ces médecins qui ne sont pas responsables de la situation créée au Bénin par Sarkozy, ses amis et leurs agents béninois en leur demandant de retourner dans leur pays d'origine parce qu'ils n'ont rien à faire en France. Or personne ne demande à Mr Sarkozy de retourner en Hongrie parce que ce pays manque de démagogues ni

à Patrick Dévedjian de retourner en Arménie parce que ce pays manquerait d'avocats. C'est plutôt maintenant avec cette loi que Mr Sarkozy ira « choisir » et faire venir en France, de jeunes médecins et informaticiens béninois, aggravant la fuite effrénée des cerveaux dont est victime l'Afrique.

5) En supprimant la possibilité d'obtention de la carte de séjour après 10 ans de séjour, en durcissant les règles du regroupement familial, en mettant des restrictions sur les conditions d'obtention des papiers après les mariages, Mr Sarkozy, à un an de l'élection présidentielle, veut flatter les bas instincts des français pour prendre des voix au Front National de Mr Le Pen et précarise un peu plus les immigrés en France.

6) Cette loi dite de l'immigration choisie ressemble comme deux gouttes d'eau à la pratique des négriers qui venaient choisir les hommes les plus vigoureux, les plus forts pour les besoins de leurs affaires. Elle est néfaste et ne résoudra pas les problèmes de l'immigration comme elle ne les a pas résolus dans les autres pays cités en exemple par Mr Sarkozy. Les USA connaissent le nombre de clandestins le plus élevé au monde.

Voilà pourquoi le Comité Culturel pour la Démocratie au Bénin dénonce vigoureusement cette loi liberticide et mystificatrice et appelle tous les démocrates français et étrangers à s'y opposer de toutes leurs forces.

Paris le 17 mai 2006

La Direction du CCDB

## **SOUTENONS LA GREVE DES ENSEIGNANTS AU BENIN**

Depuis le 24 janvier 2012, les Enseignants du primaire et du secondaire sont en grève pour exiger une formation de qualité pour mieux assumer leur mission d'éducateurs ainsi que l'application à leur profession du décret n° 2011-505 du 5 août 2011 portant augmentation de 25% des salaires pour tous les agents de l'Etat. Yayi Boni et son gouvernement refusent de satisfaire ces revendications légitimes et déclarent que les enseignants ne seraient pas concernés par ce décret au prétexte qu'ils avaient déjà obtenu une prime d'incitation à la fonction enseignante transformée en revalorisation indiciaire de 1,25% et que les caisses de l'Etat sont vides.

Le gouvernement organise alors une campagne de dénigrement systématique et appelle les parents d'élèves, les élus, Chefs de quartier, maires et Conseillers à mater les enseignants. Face à la résistance des enseignants, le pouvoir se lance dans l'escalade répressive et hystérique. Boni YAYI réunit un Conseil des Ministres Extraordinaire le 14 mars 2012 qui décide :

« 1.- La radiation systématique de la fonction publique de tous les enseignants reversés et contractuels en grève ;

2.- La suspension des formalités de reversement en cours des ex-communautaires, suivie de la radiation des intéressés ;

3.- La suspension de leur fonction, suivie de la radiation systématique de tous les responsables exerçant des fonctions d'autorité (Directeurs, Chefs de Circonscription Scolaire, censeurs, surveillants) en grève ;

4.- La radiation systématique des enseignants agents permanents de l'Etat en grève. »

Si on laisse faire Yayi Boni, c'est la mort de l'Ecole béninoise. Au-delà de l'Ecole et des enseignants, c'est l'ensemble des libertés démocratiques chèrement conquises qui sont dans le viseur de Yayi Boni. Après la loi antigreve contre les douaniers, il

veut remettre en cause le droit de grève et étouffer toute voix protestataire contre son pouvoir. Yayi veut nous ramener aux sombres heures du régime autocratique de Kérékou –PRPB Cela est inadmissible. Tous les citoyens et notamment les forces démocratiques sont ici interpellés car c'est la démocratie qui est en danger au Bénin.

Voilà pourquoi Le Comité Culturel pour la Démocratie au Bénin (CCDB)

- dénonce l'hystérie répressive du pouvoir de Yayi Boni contre les enseignants en grève et élève une vive protestation contre les graves atteintes aux libertés démocratiques chèrement conquises, notamment le droit de grève

- dit Bravo aux Enseignants pour la justesse de leur cause et les encourage à poursuivre avec détermination leur combat.

- appelle les citoyens et tous les démocrates à soutenir la lutte des enseignants pour ensemble, faire échec aux visées dictatoriales de Yayi Boni. Il y va de la défense de la démocratie au Bénin.

Paris le 15 mars 2012



**ORGANISATION POUR LA DEFENSE DES DROITS  
DE L'HOMME ET DES PEUPLES (O.D.H.P.)**

02 BP 1670 Cotonou (Rép. du Bénin)

Tél : (229) : 21 03 23 98 / 97 88 84 18 / 97 98 82 18

**NON A L'EXTRADITION DE 13 HAUTS PARTISANS DE GBAGBO  
REFUGIES AU BENIN**

Le quotidien "Fraternité" n°3033 du 20 février 2012 publie un compte-rendu du Ministre de l'Intérieur Benoît Assouan C. DEGLA adressé au Président de la République YAYI Boni. Il y est écrit : « Par le soit Transmis n°187/PRC du 20 janvier 2012, le Procureur de la République près le Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Cotonou a fait parvenir au Commissaire chargé du Bureau Central National Interpol de Cotonou, treize (13) mandats d'arrêts internationaux décernés par le juge d'Instruction en charge du 6<sup>ème</sup> Cabinet du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance d'Abidjan contre treize (13) hauts responsables politico-administratifs du régime de l'ancien Président de la République de Côte d'Ivoire, Monsieur Laurent GBAGBO »

Les chefs d'inculpation contre eux sont :

- vol en réunion, à mains armées, commis avec violences et effraction ;
- détournements de deniers publics et complicités ;
- concussion et complicités ;
- atteinte à l'économie publique et complicités ;
- pillages et complicités.

On lit dans le compte-rendu qu'un tableau indicatif précise les noms et fonctions des concernés.

Avant de conclure, le ministre précise : « D'ores et déjà, les services compétents de la Direction Générale de la Police Nationale ont engagé les recherches subséquentes à l'exécution desdits mandats et tout fait nouveau fera l'objet de compte-rendu à votre Haute Autorité. ». C'est curieux que le ministre DEGLA se rende si facilement complice avec de tels chefs d'accusation de droit commun alors même qu'on a affaire avec de « hauts responsables politico-administratifs du régime

de l'ancien Président de la République de Côte d'Ivoire, Monsieur Laurent GBAGBO ».

Tout le monde sait que la justice en cours en Côte d'Ivoire est celle des vainqueurs et donc partielle. Human Right Watch a publié des preuves sur cet état de choses en Côte d'Ivoire. Dans ces conditions où il n'y a aucune garantie que les hauts responsables anciens partisans de GBAGBO feront l'objet d'un jugement équitable et impartial, l'extradition de ces personnes ressemblerait plutôt à une expulsion collective de gens qu'on veut écraser par la vengeance des vainqueurs, toute chose contraire à la réconciliation prônée par le Président Alassane OUATTARA, ainsi qu'aux accords internationaux.

Quand on sait que selon la Convention de Genève (du 28 juillet 1951 relative au statut des Réfugiés) -signée par le Bénin, Article 33 - Défense d'expulsion et de refoulement : « 1. Aucun des Etats contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. (...) » ; « l'extradition d'un réfugié sur son pays d'origine ou de persécution constituerait la négation même du principe fondamental de non-refoulement (...) ». Dans le cas où un demandeur d'asile, même si le statut de réfugié lui a été refusé, fait l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire, le choix de la frontière doit lui être laissé ; la remise aux autorités de son pays d'origine de toute personne se trouvant dans cette situation, ne sont pas acceptables.

L'ODHP se pose des questions sur la volonté des autorités béninoises et les interpelle ouvertement en ce moment où le Président Boni YAYI est devenu le Président en exercice de l'Union Africaine et le Président Alassane OUATTARA, le président en exercice de la CEDEAO pour ne pas voir se contracter sur le dos des réfugiés ivoiriens un *deal* sur la base de parjures. L'ODHP dénonce les conditions d'insécurité auxquelles sont soumis les réfugiés ivoiriens avec le stratagème de "*compte-rendu du Ministre de l'Intérieur à la Haute Autorité*" s'apparentant à une chasse aux sorcières et visant à obtenir que les réfugiés et demandeurs d'asile désertent prétendument d'eux-mêmes notre pays pour aller chercher d'autres terres d'asile. C'est une pratique criminelle d'Etat qui déshonore assurément notre pays et prive les demandeurs d'asile de toute quiétude. En tout état de cause, l'ODHP met en garde le Gouvernement béninois contre toute extradition de réfugiés ivoiriens en Côte d'Ivoire.

Fait à Cotonou, le 05 mars 2012,

Pour le Bureau Exécutif National de l'ODHP

Le Président

*Signature illisible*

**Gustave ANATO**